





PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Autorisation Apprenants

NOM ET PRENOM DE l'APPRENAN	T:	CLASSE :
☑ LYCEE		
NOM ET PRENOM DU TIERS PAYEUR :		Lien : □ Père □ Mère □ Tuteur légal □ Autres :
☑ Prélèvement mensuel échelonné en neuf (9) échéances, de novembre à juillet.		
Les prélèvements sont opérés aux alentours du 10 de chaque mois.		
La dernière échéance permettra la régularisation finale de l'échéancier.		
Vous recevrez un échéancier de prélèvement avec les montants et les dates prévisionnelles de prélèvement.		
		N° ICS établissement : FR40ZZZ891C62
VOS REFERENCES BANCAIRES A COMPLETER		
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER*		DESIGNATION DU CREANCIER
Nom / Prénom *:		EPLEFPA Grenoble Saint-Ismier
Adresse * :		Agence Comptable agence-comptable.isere@educagri.fr
DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DE COMPTE *		TRESOR PUBLIC GRENOBLE
Nom de votre banque* :		Direction Départementale des Finances Publiques 9 Bd Joseph Vallier,
Adresse *:		38000 Grenoble
Designation de votre compte bancaire a debiter *		
CODE BIC OU SWIFT*	IBAN*	
	FR	
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous, à compter de la date de la signature de la présente. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec l'établissement. Je joins un RIB du compte à prélèver (compte ouvert au nom du/des titulaire(s) indiqué(s) sur l'autorisation de prélèvement, et de la personne qui a signé l'engagement de payer la pension ou demi-pension sur le dossier scolaire)		
Date : Signature du titulaire :		

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.